

Image not found or type unknown



COPROPRIETE ET DIVISION EN VOLUME

Par **SJ19**, le **03/04/2010** à **11:27**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un bien en copropriété (aux termes de mon titre d'acquisition).

Toutefois, sur le terrain cet ensemble ne dispose d'aucune partie commune (locaux

imbriqués: le garage de mon voisin s'étendant sous ma propriété). Je souhaite diviser mon

bien, dois-je par la même procéder à une régularisation par le biais d'une division en volume?

D'avance merci.